

ÉCHO

L'information du Conseil administratif



de la commune de Collonge-Bellerive



ÉVOLUTION

Aller vers le beau

Joyaux de la commune de Collonge-Bellerive, la plage de la Savonnière et la plage de la Nymphé sont placées sous bonne garde depuis 2019.

À la suite des travaux effectués en 2013, la plage de la Savonnière est devenue très belle. Peut-être trop, car il y a eu tellement de prétendants à la baignade que des mesures sont devenues indispensables pour garantir la sécurité de tout un chacun.

Le parking sauvage et un nombre croissant d'incivilités sont devenus problématiques au fil des années avec une fréquentation de la plage qui a atteint parfois plus de 2'000 personnes par jour.

À partir de l'été 2019, certains jours en été, la plage de la Savonnière est devenue payante ou accessible aux habitants de la commune via l'achat d'une carte d'accès qui ouvrait également la plage de la Nymphé. L'interdiction des feux et grillades s'est également imposée.

Le Conseil municipal a analysé longuement les options existantes dans d'autres communes pour choisir et adapter des mesures adéquates pour Collonge-Bellerive. Il leur revient également de monitorer constamment la situation pour adapter ces mesures aux besoins des utilisateurs

et réduire autant que possible les jours et heures où les accès sont limités.

Comme le laisse voir ce bref historique, les autorités communales ont pris de manière progressive et proportionnée les diverses actions nécessaires à la bonne gestion de ces magnifiques plages.

Deux ans plus tard, la tranquillité des plages est retrouvée et la fréquentation normalisée.

En corrélation avec la demande du canton de Genève, l'accès aux plages va être adapté en conséquence:

Du 15 mai au 15 septembre, seule la plage de la Savonnière sera payante et les week-ends uniquement*. Cette ouverture va de pair avec un rappel des règles primordiales pour maintenir cet équilibre retrouvé. (voir ci-contre)

À ces mêmes dates, la plage de la Nymphé sera accessible à tous, sans restriction. La petite sirène posée sur son rocher peut ainsi être admirée de tous, toute l'année.

Beaucoup de visiteurs ne connaissent pas l'histoire de cette sirène ni le nom de celle qui lui donna un corps et une légende. Les femmes sculpteurs sont en effet largement méconnues,

et apparemment même lorsqu'elles sont dans l'héritage artistique direct de Rodin, comme c'est le cas de Natacha de Senger.

Lors d'une baignade près de ce rocher, qu'elle pouvait contempler depuis son atelier à Collonge-Bellerive, l'artiste a imaginé, puis donné corps, à cette sirène. Il était dit que la nymphe regardait vers le large, car seule une mélodie jouée par un dieu-pan, saurait attirer son attention. Une preuve que la vraie magie de ce lieu ne reste, elle, accessible qu'à celles et ceux qui savent la respecter et se laisser envoûter.

LES 4 POINTS CLÉS POUR LE RESPECT DES PLAGES

De petits efforts pour que le confort de tout le monde soit assuré:

- Se rendre à la plage sans voiture, dès que cela est possible
- Ne pas diffuser de musique et limiter le bruit
- Ne rien laisser derrière soi. Les déchets doivent aller dans les poubelles (le tri est facilité, à l'entrée de la Savonnière)
- Tout faire pour bien vivre ensemble à la plage et dans ses alentours

Le règlement complet des plages est disponible sur : collonge-bellerive.ch

*la carte magnétique reste valable



LE MOT DU MAIRE

Post Tenebras Spero Lucem

Il y a plus d'un an, nous avons été touchés par une pandémie mondiale et nous avons appris à vivre avec son lot de souffrances, de décès, de restrictions, de gestes barrières et de privations de toutes sortes. Toutes les catégories de la population ont été touchées, toutes les catégories d'âges et un grand nombre de professionnels sur tous les continents. À l'heure où nous apercevons la lumière au bout du tunnel, grâce au respect des gestes barrières et à une campagne de vaccination qui prend forme, il y a un constat que l'on peut faire et des conséquences que l'on peut déjà observer: Je veux parler de nos jeunes, et plus spécifiquement de nos adolescents. Face à cette pandémie, très peu touchés par le virus, ils paient le prix fort socialement et psychologiquement. À un âge où les expériences et les repères que l'on acquiert grâce aux relations sociales permettent la construction d'une personnalité équilibrée et d'une vie sociale harmonieuse, voilà que tout disparaît du jour au lendemain. En pleine phase d'apprentissage de la vie, ils ont beaucoup de peine à relativiser les restrictions et interdits que la pandémie impose et les dommages collatéraux sont importants et dramatiques. Il suffit de constater l'explosion des consultations psychologiques, des dépressions et malheureusement des suicides.

Il est temps de faire un geste envers nos jeunes, nos adolescents qui, il faut le rappeler ont fait preuve de beaucoup de résilience et de solidarité envers les plus vulnérables. À nous, adultes, de les soutenir socialement, professionnellement et psychologiquement, avec toute notre énergie. N'oublions pas que nos jeunes sont les parents de demain, l'avenir de notre pays, en un mot, le futur ! Les jeunes sont la lumière qui demain éclairera le monde, alors à nous de tout faire pour que cette lumière soit la plus brillante possible... post tenebras lux !

Prenez-soin de vous et de vos proches, vive Collonge-Bellerive, vive Genève et vive la Suisse.

Marcel Goehring
Maire

INNOVATION

Ouvertures au bord de l'eau

Le printemps est à nos portes et, à Collonge-Bellerive, nos portes ont la chance d'être au bord du lac. Tout est bientôt prêt pour accueillir les baignades, les rires et les plaisirs de naviguer sur les eaux claires du Léman.

Du 15 mai au 15 septembre, la plage de la Savonnière reprend son dynamisme de haute saison. L'association Sport&Nature sort bientôt ses Paddles pour proposer à nouveau une offre d'activités sportives et de coaching en milieu naturel.

C'est aussi le retour des spécialités italiennes au bord du lac avec le Foodtruck résident, grâce à Calogero et ses délicieuses pizzas. Mais cette vie près du lac implique des aménagements constants et son lot de responsabilités. Les possibilités de mises à l'eau des bateaux, sur la rive gauche, par exemple, ne sont pas nombreuses.

Il faut donc être constamment attentifs à ce que les rampes publiques existantes soient en bon état et les plus efficaces possibles.

Le réaménagement du quai de Corsier est en cours, mais la rampe de mise à l'eau des bateaux, qui a demandé d'importants travaux, est d'ores et déjà terminée. Elle est prête à accueillir des navigateurs en tout genre (et des plaisanciers) dans cette zone très fréquentée qui sert également pour les cours de catamaran du CNBC (Club Nautique de la Baie de Corsier).

Une étroite collaboration avec la commune de Corsier et la prise en charge de la moitié des frais (d'un total de 1'500'000 environ) par la commune de Collonge-Bellerive ont permis, entre autres, de repenser l'accès au lac pour ces différents types de mises à l'eau.

BUDGET 2021

Il s'agit du premier budget de la nouvelle législature, établi dans le contexte délicat de la crise sanitaire. Il est marqué par le maintien des équilibres financiers, par le développement de prestations et la poursuite d'investissements pour couvrir les besoins croissants d'équipements.

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement, le budget 2021 reste positif, et les autorités communales ont confirmé le taux de 29 centimes additionnels pour les impôts communaux et le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle.

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2021, de CHF 46'224'000 aux charges et de CHF 46'410'000 aux revenus, soit un excédent de revenus projeté de CHF 186'000.

Un effort significatif est réalisé pour la petite enfance, avec la création de 72 places de crèche qui représente un engagement financier de CHF 1'340'000 supplémentaire dès 2021.

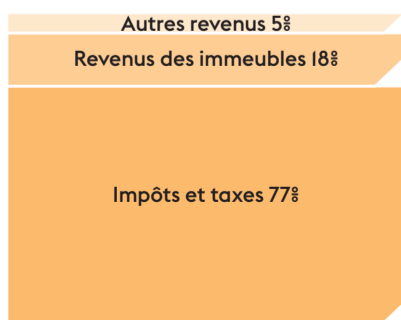
La commune assume également son rôle de soutien aux activités professionnelles et aux foyers touchés par la crise sanitaire grâce à des actions pour lesquelles un budget de CHF 300'000 est dédié.

Des investissements sont prévus pour CHF 49'000'000 dont plus particulièrement :

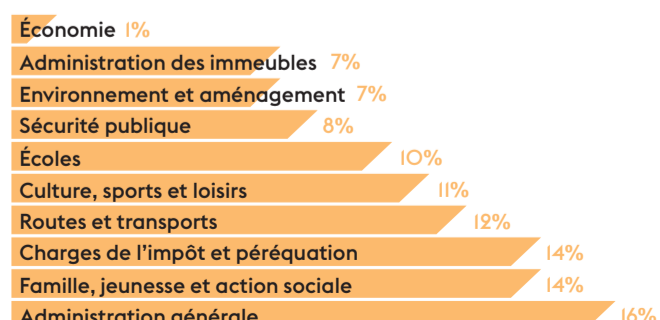
- CHF 5'400'000 pour la rénovation et le développement d'installations sportives
- CHF 6'350'000 pour l'entretien et la sécurisation des routes
- CHF 3'250'000 pour la rénovation de bâtiments dont la nouvelle crèche
- CHF 6'220'000 pour la rénovation d'immeubles d'habitation
- CHF 20'000'000 pour le développement du logement sur la commune au travers de la Fondation immobilière

Attentives aux impacts potentiels des projets sur le transfert de charges cantonales aux communes, les autorités communales gardent pour ligne de conduite une gestion saine et prudente des deniers publics, dans un esprit de développement durable et maîtrisé.

RÉPARTITION DES REVENUS PAR NATURE



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR POLITIQUES PUBLIQUES





IMMOBILIER

Une fondation parée pour l'avenir

Ce sont de magnifiques présents de Noël que la commune a offerts ces deux dernières années à sa Fondation communale immobilière (FICB).

Tout d'abord, en 2020, l'immeuble de 17 logements du Pré-d'Orsat 8,10, ses trois commerces et son parking public de 222 places (Quadrilatère I). Puis, en 2021, l'immeuble de 21 logements du Pré-d'Orsat 14-16, et un commerce (Quadrilatère II).

Pour mémoire, ces constructions sont issues d'un concours d'architecture qui a désigné, en janvier 2010, le bureau d'architectes Cittolin et Polli Associés SA.

L'ensemble de cette dotation qui au niveau financier représente un transfert d'actifs nets de CHF 35'816'600, reflète la volonté du Conseil municipal, exprimée lors de la création de la Fondation, en avril 2016.

Par ailleurs, en 2020, le Conseil municipal a soutenu de manière importante la FICB dans l'acquisition des terrains et immeubles de la Résidence les Crêts de Vézenaz, au chemin des Rayes 33.

Cette Fondation est maintenant parée pour développer de nouveaux projets au bénéfice de la population collongeoise.

**FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE
DE COLLONGE BELLERIVE**
Chemin des Rayes 33
1222 Vézenaz
+ 41 22 752 65 00
info@ficb.ch

PETITE ENFANCE

102 nouvelles places de crèche en 2021

La rive gauche se réjouit du nombre croissant d'enfants qui naissent ou vivent dans les communes du littoral. La relève et le dynamisme de notre région devraient être assurés.

Ce dynamisme va de pair avec une demande croissante de places en crèche. La prise en charge, la création et la gestion de nouvelles infrastructures ont conduit les représentants du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPEC) des communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance à unir leurs efforts pour créer deux nouveaux lieux d'accueil.

En 2021, deux crèches intercommunales vont ouvrir à Corsier et Vézenaz et offrir ainsi 102 nouvelles places pour les enfants en âge préscolaire. La crèche de l'île aux Mômes - Corsier (52 places) a ouvert le 1^{er} mars. La situation sanitaire actuelle n'a pas permis d'inaugurer officiellement ce nouveau lieu

d'accueil, mais ce n'est que partie remise. La photo ci-dessous vous donnera une idée du magnifique travail réalisé pour cette nouvelle adresse située sur la route de Thonon, dans le nouveau quartier de Pré-Granges à Corsier.

Onze ans après l'île aux Mômes - Vézenaz I, la crèche l'île aux Mômes - Vézenaz II (50 places) ouvrira ses portes en août 2021. Au total 70 nouvelles places accueilleront les enfants des familles de notre commune.

Ces deux nouvelles structures d'accueil, dont l'exploitation a été confiée à l'association pop e poppa permettront la création de nouveaux emplois, dont plusieurs postes d'assistantat socio-éducatif ainsi que des postes d'éducateur(-rice) petite enfance de 60 à 100%.

Si vous souhaitez en savoir un peu plus sur ces crèches, n'hésitez pas à consulter le site officiel: popepoppa.ch



PARASCOLAIRE

Inscriptions 2021-2022

Les prochaines inscriptions au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) sont possibles **jusqu'au 12 mai 2021**. L'ensemble du processus (nouvelles inscriptions et renouvellements), s'effectuera **en ligne, via le portail internet my.giap.ch** en utilisant leur compte e-démarches de l'État de Genève. Sans compte e-démarche vous pouvez appeler le 058.307.84.64

LE SAVIEZ-VOUS ?

Du terrain à vendre?

Si vous êtes propriétaire de parcelles sur la commune et que vous envisagez les vendre, n'hésitez pas à **le faire savoir au département technique de la commune de Collonge-Bellerive**. Les autorités communales peuvent être intéressées par l'acquisition de terrains afin d'être à même de construire et développer des infrastructures communales.

Vous pouvez également appeler le 022 722 11 50 ou écrire à info@collonge-bellerive.ch si vous souhaitez des renseignements supplémentaires

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nouveau sac gratuit pour améliorer votre tri



Révolution, du côté de votre P'tite poubelle verte. La mise à disposition de kits pour la collecte des déchets de cuisine a démarré il y a 4 ans. Depuis, 933 poubelles ont été distribuées sur la commune, 15 points de collecte (containers bruns) sont répartis sur le territoire

communal (liste complète sur notre site) et peuvent être demandés en contactant la Mairie. Néanmoins, beaucoup de déchets compostables ne sont pas encore triés et de l'énergie est gaspillée. En effet, ces déchets organiques sont très humides et de l'argent dépensé pour... brûler de l'eau.

Vous pensez pouvoir encore améliorer le tri de vos déchets alimentaires? Le nouveau modèle de sac devrait vous aider. Plus solide, il fait toute la différence et va limiter les coulures, les odeurs et moucheron. **Des rouleaux de sacs sont à votre disposition à la mairie.**

TRI DES ENCOMBRANTS

Merci aux 1000 premiers inscrits



Depuis l'ouverture en novembre dernier, plus de **1000** ménages se sont inscrits à Mobilitri, le nouveau point de collecte pour les encombrants.

Le box solidaire affiche également un bilan très positif et plus de **9 tonnes** ont déjà été collectées par le C.S.P. (Centre social protestant) et offerts à des familles et ménages défavorisés.

Depuis 5 mois, la plateforme MOBILITRI a enregistré environ **850** visites d'habitants soit un peu plus de **84 tonnes** de déchets encombrants récoltés. Par ailleurs, la levée sur appel fonctionne bien et plus de **100 prises** en charge à domicile ont été organisées.

À Collonge-Bellerive, l'aménagement d'un terrain au chemin de Blémant facilitera encore votre expérience. La présence de MOBILITRI y est confirmée comme lieu de collecte deux fois par mois.

Pour plus d'infos ou vous inscrire: mobilitri.ch



BIENTÔT

Oh la belle nuit ! Vendredi 21 mai

Collonge-Bellerive participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » ; en éteignant son éclairage public pour une nuit.

La commune se joint à l'ensemble des communes genevoises, vaudoises et transfrontalières du Grand Genève engagées dans cette action symbolique. Cette date devrait réunir une lune 3/4 pleine et des conditions favorables à

l'observation du ciel et à l'écoute de la faune crépusculaire.

Une démarche poétique et écologique aux implications non négligeables. **Habitants, commerçants, participez aussi à cette action et réduisez vos lumières dites « parasites » pour profiter des beautés du monde nocturne.**

Plus d'informations sur lanuitestbelle.org

UNE INFORMATION QUI VA

...

VOUS FAIRE LEVER LA TÊTE

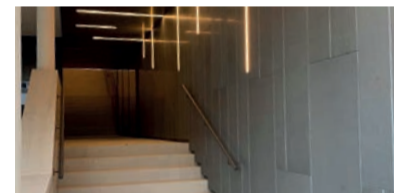
ENFOUISSEMENT DES LIGNES AÉRIENNES



En 2017 le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de faire disparaître les lignes aériennes sur le territoire communal. Depuis, lorsque des travaux sont entrepris par le canton ou les SIG, la commune s'y associe pour enfouir ces lignes. Cette amélioration du paysage communal s'accompagne d'une modernisation de l'éclairage public. De nombreux poteaux ont déjà été supprimés et cette opération a pu être réalisée en mars entre les chemins de la Carcellière et de Trémessaz.

CRÉER DES RACCOURCIS

NOUVEAU PASSAGE PUBLIC



Depuis le 26 février, le passage situé à la route de Thonon 50, au centre de Vézenaz et attenant aux locaux de la police municipale, rejoint à nouveau le ch. du Vieux-Vézenaz. Cette liaison est un élément important de la circulation piétonne du village de Vézenaz et permet la connexion entre les différents commerces ainsi qu'un accès raccourci aux arrêts de bus. Le maintien de ce passage public et le soin de ce dernier étaient des conditions demandées par les autorités dans le cadre des travaux d'aménagement de l'immeuble.

AIDER LA NATURE

UN PEU D'ATTENTION, BEAUCOUP D'EFFET



Depuis que les restaurants sont fermés, les cartons de pizzas, sacs en papier, en plastique et autres bouteilles en PET passent de plus en plus entre nos mains. Le Take Away crée un surplus de déchets en tout genre. Il est important que vous nous aidiez à ce qu'ils prennent la route jusqu'à leur destination finale...la poubelle! Lorsque vous croisez des déchets abandonnés, vous pouvez aussi les prendre en charge jusqu'à la poubelle la plus proche puis vous désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique que nous avons bien souvent dans nos poches. Pensez-y!

DÉVELOPPEMENT DURABLE



3 opérations en 2 étapes pour l'optimisation des énergies

La commune de Collonge-Bellerive s'engage avec le programme SIG-éco21 qui a pour but de réduire les consommations d'énergie grâce à des propositions simples, rapides et concrètes. Il y a des solutions pour toutes et tous : propriétaires, locataires et entreprises. Première étape, l'opération « Visites villa » : un courrier invitera prochainement les propriétaires de villas, à s'inscrire auprès de la commune pour bénéficier gratuitement d'une visite et d'un diagnostic réalisés par des professionnels. L'opération « Efficience PME » : les

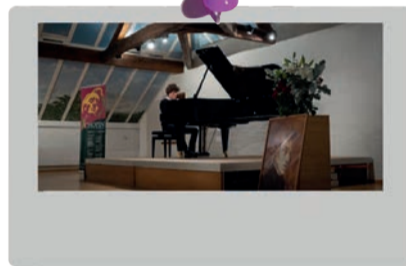
petites et moyennes entreprises recevront également un courrier et des coordonnées de contact pour s'inscrire à une permanence qui organisera également une visite personnalisée. Une PME peut, par exemple, faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie en améliorant son éclairage.

La deuxième étape prendra place cet automne avec l'opération « éco-logement » qui proposera une démarche identique et gratuite aux locataires.



VOUS Y ÉTIEZ ?

Chopin puis plus rien!



« Nous sommes très heureux de vous accueillir, même masqués ! » C'est la phrase qui a initié cette édition inédite du 23ème Festival Chopin qui a eu lieu du 4 au 11 octobre 2020, dans le respect de la situation sanitaire. Grâce à la volonté de la Présidente de la Société Frédéric Chopin, Aldona Budrewicz-Jacobson, et de son comité, ainsi qu'au destin qui a été clément, cinq concerts de grande qualité ont pu se tenir dans différents lieux culturels genevois. Comme à l'accoutumée, un des concerts du Festival a eu lieu au sein de notre commune de

Collonge-Bellerive, dans la Salle Willy-Buard le 6 octobre dernier. Découvrez des photos de l'événement supplémentaires et les projets à venir du Festival sur www.societe-chopin.ch.

Mais depuis cet automne, le silence hurle à nouveau pour tous les événements publics et le domaine culturel. À l'heure où sont écrites ces lignes, le Conseil fédéral a autorisé certaines représentations publiques. Découvrez les événements et manifestations à venir sur notre site, à l'adresse: collonge-bellerive.ch/agenda

SPORT

La passion course à pied avec «Running Collonge-Bellerive»

À vos marques, prêts...patience. Il aura fallu attendre la rentrée 2020 et l'assouplissement des mesures sanitaires pour que la séance constitutive de cette nouvelle association puisse avoir lieu. C'est maintenant chose faite, Collonge-Bellerive compte un nouveau Club de course à pied.

Créé en bonne intelligence avec le comité de la FSG Collonge-Bellerive, déjà bien occupé, le «Running Collonge-Bellerive» devient une entité propre pour fédérer tous les coureurs (entraînés ou amateurs) de la commune. Articulés autour des différents niveaux et des différentes envies de ses membres, les groupes adultes se font naturellement au départ des entraînements. La seule base nécessaire pour participer: la bonne humeur.

Au coeur de l'association, c'est l'inarrêtable Fernando Cortez qui répond présent. S'il a remporté de nombreuses courses nationales et internationales, il trouve toujours le temps pour transmettre sa passion et accompagner les autres. Il assure notamment le travail de formation pour les jeunes coureurs.

Le club propose des entraînements adaptés pour les enfants dès 8-10 ans et les groupes adultes de tout âge devraient bientôt pouvoir reprendre les entraînements sans restrictions sanitaires. Si vous êtes intéressé.e.s à rejoindre le club pour vous initier aux bienfaits de la course à pied, pour atteindre un objectif ou juste passer un bon moment en équipe, contactez le président de l'association M. Roland Sutter au 076 693 29 11.



LE SAVIEZ-VOUS

50 ans seulement

Si les femmes suisses ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité le 7 février 1971 au niveau fédéral, le canton de Genève avait un peu d'avance, puisqu'il a été le 3ème canton à introduire ces droits au niveau cantonal et communal, le 6 mars 1960. Mais qui sont les premières élues de Collonge-Bellerive ?

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Annette Hentsch

a été la première femme élue au Conseil municipal. Elle a prêté serment le 13 janvier 1970 et a aussi été la première Présidente du Conseil municipal du 1er juin 1977 au 31 mai 1978. Elle est décédée le 23 novembre 2016. À sa suite, 14 femmes ont présidé le Conseil municipal.

CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Christine Maitre

a été la première femme élue à cette fonction du 1er juin 2003 au 31 mai 2013. Dès lors, une femme a toujours été présente dans le trio de l'exécutif. Entre 2007 et 2013, avec Mmes Christine Maitre et Francine de Planta, le Conseil administratif était majoritairement féminin.

ET AUJOURD'HUI

Mme Ruth Zwysig-Vesti est Présidente du Conseil municipal, Mmes Paola di Romano Torres Leon (vice-présidente) et Jasmine Gage (2ème secrétaire) œuvrent avec M. Roland Sutter (1er secrétaire) au sein du bureau du Conseil municipal. 9 femmes (39%) et 14 hommes (61%) sont membres de ce Conseil

Le 1er juin 2020, Mme Carole Lapaire a succédé à Mme Francine de Planta et a pris ses fonctions au sein du Conseil administratif aux côtés de MM. Marcel Goehring et Philippe Thorens.



Inauguration du Stade de Genève en 2003, Mme Annette Hentsch, entourée de M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat et M. André Hediger, Maire de Genève. Merci à la famille de Mme Annette Hentsch-Gallay pour cette archive familiale.

BON PLAN

Subventions camps de sports pour les 6-18 ans

Pour mémoire, les autorités communales souhaitent encourager la pratique du sports par les jeunes. Malgré la situation sanitaire, la subvention des camps de sports est poursuivie en 2021 et une subvention de CHF 100.- est attribuée une fois par an et par enfant pour la participation à une activité sportive ou camp de sport pendant 5 jours consécutifs. (voir les condition complètes sur notre site)

N'hésitez pas à consulter le site internet pour vous renseigner sur les activités ou démarches subventionnées par la commune notamment en matière de mobilité douce (vélos et abonnements), d'aide au développement ou de gestion des déchets. L'ensemble des offres et conditions est disponible sur la page: www.collonge-bellerive.ch/subventions

LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES RESTE À L'ÉCOUTE

Pour répondre à vos questions au 022 722 10 20 ou à l'adresse social@collonge-bellerive.ch

SANTÉ & SOCIAL

Rappel d'une autre opportunité :

La permanence Action Trois Chêne pour l'emploi met gratuitement, à disposition des personnes en recherche d'emploi, un espace de travail, des ordinateurs, un appui personnalisé et des conseils. Toutes les infos sur action3chene.com

Permanence impôts disponible

Ce n'est un secret pour personne, le moment de la déclaration d'impôts est souvent mal vécu par les personnes qui ne peuvent pas faire appel à des spécialistes. Depuis le 8 mars 2021, le service des affaires sociales de Collonge-Bellerive a ouvert une permanence pour les personnes disposant de revenus modestes et qui souhaitent de l'aide.

Afin de bénéficier de cette prestation, il faut répondre à certains critères de base : habiter sur la commune, ne pas avoir de statut d'indépendant ou d'indépendante, ne pas avoir de bien immobilier autre que

le domicile principal et ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice Général. Un barème de revenus et/ou fortune annuels maximum est également défini.

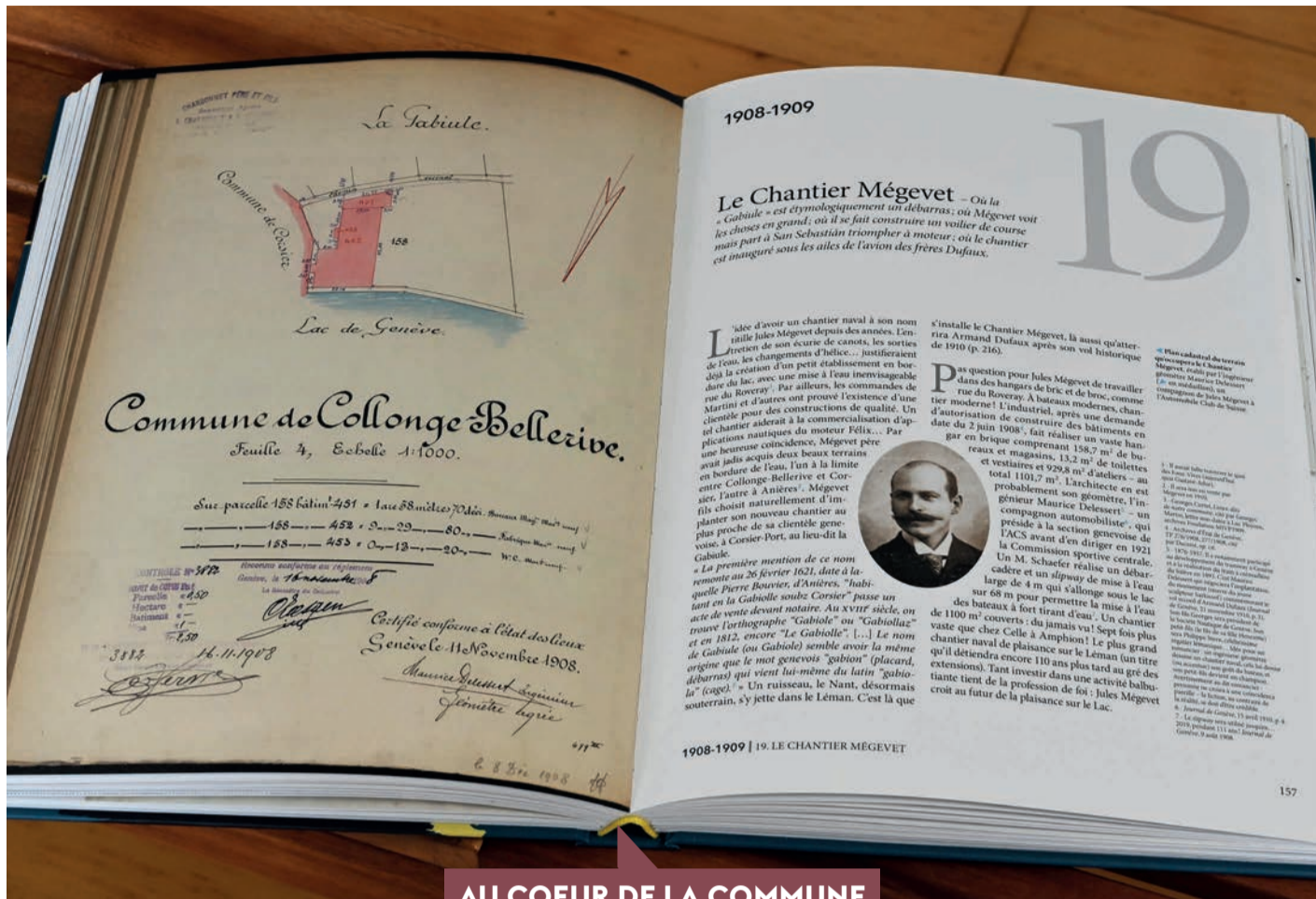
Revenu annuel brut maximum pour une personne seule: CHF 60'000
Revenu annuel brut maximum pour un couple: CHF 80'000

ajouts de 10'000 CHF au calcul de revenu brut, par enfant à charge mineur ou en formation jusqu'à 25 ans

Fortune maximum pour une personne seule: CHF 25'000

Fortune maximum pour un couple: CHF 35'000
ajouts de 5'000 CHF au calcul de fortune, par enfant à charge mineur ou en formation jusqu'à 25 ans

Si vous répondez à ces critères, **bénéficiez d'une assistance professionnelle pour remplir votre déclaration d'impôts**, moyennant une contribution financière de CHF 25.- pour les personnes seules ou monoparentales et CHF 35.- pour les couples ou familles. Le formulaire d'inscription est disponible à la réception de la mairie ou en ligne sur www.collonge-bellerive.ch/social.



AU COEUR DE LA COMMUNE

Un homme et toute une histoire

Dans chaque numéro de l'ÉCHO, vous retrouverez cette rubrique « Au cœur de la commune » où une histoire, une actualité ou un métier qui éclaire la commune sous un angle original.

Le canton de Genève regorge de trésors et l'histoire de nos régions se raconte tous les jours un peu plus. Certains lieux, objets, documents ou bâtiments se révèlent comme des souvenirs importants du passé et les témoins d'une histoire que nous avons la chance de partager. Un patrimoine.

En 2018 se crée la fondation MJVP 1909, dans le but de conserver le patrimoine nautique du Chantier Naval de Corsier-Port. Cette fondation possède aujourd'hui 22 anciens bateaux, dont 8 sont en mesure de naviguer et souhaite continuer à restaurer et faire vivre une collection unique de bateaux historiques.

La fondation s'est installée dans un bâtiment construit en même temps que le chantier naval. Assez rapidement, il a été question de rendre hommage au créateur du lieu, monsieur Jules Mégevet (1874-1932). Le nom de la fondation reprend d'ailleurs, en une abréviation, le jeu de mot qu'il avait choisi pour baptiser les canots

assemblés et pilotés avec le motoriste Charles Picker.

Mégevet & Picker participaient à des courses sur le Léman à bord de «Mais Je Vais Piquer» et, ne serait-ce que pour cette anecdote qui continue de faire sourire aujourd'hui, ce monsieur méritait bien une petite brochure explicative.

En souhaitant approfondir les recherches sur la vie d'un homme, la fondation découvre que c'est toute l'histoire d'une industrie genevoise du XX^e siècle qui s'offre à elle.

Au final c'est un livre de presque 300 pages, plus de 400 illustrations et pratiquement deux ans de recherche que l'auteur Daniel Charles a fait naître des archives.

Raconter les passions de Jules Mégevet devient le fil rouge idéal pour se balader dans un morceau important de l'histoire de nos entreprises locales.

Lorsque Jules Mégevet reprend la ferblanterie de son père, il y avait déjà beaucoup d'ingénieurs motoristes dans la région. En 1900, il y avait beau n'y avoir que 40 automobiles en circulation à Genève, c'est tout un univers

de métiers et d'innovation techniques qui démarraient grâce à l'émergence de moyens de locomotion motorisés.

En lisant ce livre, vous découvrirez comment, en bon entrepreneur, M.Mégevet se spécialise dans les accessoires automobiles et la maîtrise du nouveau système de refroidissement que toutes les marques recherchent : le radiateur à nid d'abeilles.

Vous allez le suivre dans le développement du secteur automobile pour l'armée suisse, la création du salon de l'auto, du TCS... et vous allez découvrir comment le plus gros chantier naval du lac Léman abritait l'avenir de l'innovation nautique, aéronautique et automobile à Collonge-Bellerive.



L'entrepreneur Monsieur Mégevet 1874-1932

disponible dès maintenant sur www.fondation-mjvp1909.ch et peut également être acheté «sur place» en contactant la fondation au 022 752 22 33

IMPRESSUM

Édité par la Commune de Collonge-Bellerive
1, chemin du Château-de-Bellerive
1245 Collonge-Bellerive
T. 022 722 11 50
F. 022 722 11 66
info@collonge-bellerive.ch
www.collonge-bellerive.ch

Rédaction et réalisation

Dépêches officielles, Personnel de l'administration communale, Sara Tappy

Impression

Imprimerie Imprimerie G. Chapuis SA
Journal tiré à 3'600 exemplaires
Imprimé sur du papier Planoart certifié FSC

Concept et relecture

CANA atelier graphique

Photos

Administration communale, DR, Antoine Tardy, Roland Sutter, Crédit Unsplash © viacheslav-bublyk

Parution

Chaque saison

NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN COVID 19

MISE EN PLACE D'UNE AIDE DIRECTE POUR LES PERSONNES PRÉCARISÉES

En fonction de leur situation économique, certaines personnes bénéficient d'un subside d'assurance maladie pour payer leurs primes d'assurance de base obligatoire. Depuis le 16 mars 2020, les personnes au chômage ou celles dont les heures de travail ont été réduites par la crise sanitaire, sont d'autant plus fragilisées. Sensible à cette réalité, la commission ad hoc COVID 19 Économie et Associations du Conseil municipal a décidé de leur apporter un soutien. Toute personne domiciliée sur la commune, au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie et qui a touché 2 mois ou plus de RHT ou des prestations de l'assurance chômage (en 2020 ou en 2021), peut solliciter une subvention unique de CHF 300. Le formulaire de demande est disponible sur collonge-bellerive.ch/social ou auprès du service des affaires sociales (contacts en p.6).

UNE AIDE ADMINISTRATIVE À LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Le canton oeuvre sans cesse à la simplification des démarches administratives pour les demandes d'aides des entreprises. Un mode d'emploi est disponible sur le site www.ge.ch/covid-19-economie-emploi et de nombreuses entités guident également volontiers. C'est le cas notamment de la Fédération des Entreprises romandes (FER) - www.fer-ge.ch. La permanence juridique des étudiant.e.s, qui travaille bénévolement, peut également être un soutien dans vos démarches - www.pje-ge.ch

LA VALIDITÉ DES BONS EST PROLONGÉE JUSQU'AU 30.06.2021

Depuis le 23 décembre, plus de 3'650 bons ont été utilisés et plus de 65 entreprises participent à l'opération. La liste des commerces qui acceptent les bons est sans cesse en évolution.

Les commerçants de la commune ont reçu des accès et, chaque mois, de nouvelles structures se décident encore à activer le scanner.

>>>> COLLONGE-BELLERIVE.CH/BONPOPULATION <<<<<

N'oubliez pas que le but premier de cette opération est de vous mener à réaliser la richesse de l'offre commerciale existante sur la commune. Avec ou sans bons, quel que soit le service ou l'achat que vous envisagez, **PENSEZ LOCAL** et n'hésitez pas à consulter l'annuaire des entreprises de la commune que vous avez reçu en parallèle des bons en décembre dernier.

Commander un plat à l'emporter ou réserver en terrasse ?

COLLONGE CAFÉ

022 777 12 45
Ch. du Château de Bellerive 1
Collonge
collonge-cafe.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Oui

LA RÉCRÉ

022 752 49 00
Rte d'Hermance 105
Collonge
larécré.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Non

LES MARRONNIERS

022 752 59 57
Rte d'Hermance 121
Collonge
cafedesmarronniers.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Oui

INICIAL - CHEZ CÉLINE

022 752 69 50
Ch. du Vieux-Vésénaz 30
Vésénaz

A l'emporter: Oui
Livraison: Non

CAFÉ DE LA PALLANTERIE

022 752 27 35
Rte de la Capite 280
Vésénaz
cafepallanterie.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Non

DAI TRE FRATELI

022 752 16 51
Ch. du Vieux-Vésénaz 32
Vésénaz
dai3fratelliscala.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Oui (SMOOD)

HANAMI SUSHI

022 752 67 93
Rte de Thonon 148
Vésénaz
facebook.com/hanami-sushich

A l'emporter: Oui
Livraison: Non

LE TIRAMISU

022 752 62 26
Ch. du Vieux-Vésénaz 31
Vésénaz

A l'emporter: Oui
appel téléphonique nécessaire pour passer commande

Livraison: Oui

McDONALD'S

022 752 66 20
Rte de Thonon 152C
Vésénaz

A l'emporter: Oui
Livraison: Oui (SMOOD)

SUSHITIME

022 566 12 44
Rte d'Hermance 4
Vésénaz
master-sushi.ch

A l'emporter: Oui
Livraison: Oui (SMOOD) & (HOP)

AMBULANTS

FOODTRUCK PALLANTERIE

Rte de la Pallanterie 2
Vésénaz
7 jours sur 7
12h00 - 15h00
et 18h00 - 22h00

IFBURGERS

Rte de Thonon 51
Vésénaz
7 jours sur 7
12h00 - 21h00

MAX POULET

Rte d'Hermance 150
Collonge
mercredi
9h30 - 20h00

ROULOTTE PIZZA LA NAPOLI D'ORO

Rte d'Hermance 60
Vésénaz
lun-ven
11h30 - 14h00
et 18h30 - 21h00

ROULOTTE PIZZA À LA PLAGE DE LA SAVONNIÈRE

Ch. Armand-Dufaux 13
Collonge-Bellerive
en fonction des ouvertures de la plage et de la météo

AUTRES INFOS

LA MAJORITÉ DES MAGASINS ALIMENTAIRES DE LA COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE RESTENT OUVERTS

Retrouvez les adresses et contacts des boulangeries pâtisseries, boucherie, fruits et légumes, poissons, vins & livraison de fleurs sur: collonge-bellerive.ch

CETTE LISTE EST MISE A JOUR RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE INTERNET

Les commerces et restaurants situés sur la commune peuvent s'annoncer par e-mail pour des ajouts ou corrections reception@collonge-bellerive.ch